



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond**

Province de Québec
MRC de Drummond
Conseil des maires et mairesses de la MRC de Drummond

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires et mairesses de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle de conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le mercredi **13 décembre 2017 à 19 h 30**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Alexandre Cusson	préfet
Yves Grondin	représentant de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
François Parenteau	maire de Lefebvre
Stéphane Dionne	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Sylvain Jutras	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Guy Lavoie	maire de Saint-Bonaventure
Hélène Laroche	mairesse de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Robert Corriveau	maire de Saint-Edmond-de-Grantham
Albert Lacroix	maire de Saint-Eugène
Thérèse Francoeur	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Nathacha Tessier	mairesse de Saint-Germain-de-Grantham
Robert Julien	maire de Saint-Guillaume
Diane Bourgeois	mairesse de Saint-Lucien
Line Fréchette	mairesse de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoit Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairesse de Wickham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Alexandre Cusson, préfet.

Sont également présents :

Mme Christine Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Valérie Carrère, coordonnatrice à l'aménagement

MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MRC11890/12/17

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé,

Il est proposé par Jean Parenteau

Appuyé par Michel Noël

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté. L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Mot de bienvenue et présences

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal du conseil du 22 novembre 2017

4. Dépôt du procès-verbal des CAP du 1^{er} novembre

5. MRC de Drummond, jour après jour...

6. Finances

A) Comptes à payer – dépôt

B) Transferts budgétaires

B.1) Administration générale

B.2) Inspection bâtiments

B.3) Évaluation foncière

C) Factures cours d'eau

C.1) Broyage SD

C.1.1) Cours d'eau Pierre Mailhot, branche 3 (Gc-318) Drummondville

C.1.2) Cours d'eau Tessier, branche du Fronteau (Gc-321) Drummondville

C.2) Excavation Alain Desrosiers inc.

C.2.1) Cours d'eau Ruisseau Pokasso, branche 15 (Gc-279) St-Pie-de-Guire

C.3) Autres factures

D) RPAD / Rapport final 2017 à l'entretien de la Route Verte / Demande du 2^e versement de 2

E) PG Solutions / Contrat d'entretien et soutien

7. Administration

A) Règlements de répartition des sommes à percevoir par les municipalités en 2018 / Avis de motion

8. Évaluation

A) Rapport sur la tenue à jour des rôles

9. Aménagement

A) Approbation de modifications à des règlements et des plans d'urbanisme

A.1) Drummondville

A.1.1) PPCMOI 682, rue Côté

Autoriser les usages 6611, 6612 et 6613



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond**

A.2) St-Eugène

A.2.1) Règlement no 500
Créer la zone C11

- B) Forum des communautés forestières / Déclaration des municipalités et des MRC du Québec et de leurs partenaires

10. Gestion des cours d'eau

11. Matières résiduelles

12. Sécurité publique

- A) Rapport du comité de sécurité incendie

13. Développements économique, social et culturel

- A) Acquisition d'œuvres d'art / Autorisation
B) Conception d'un réseau de fibre optique / Adoption du devis
C) Regroupement des OMH / Nominations
D) Rapport transport collectif

14. Correspondance

- A) Demande d'appui
B) Information générale

15. Divers

16. Période de questions

17. Levée de la séance

ADOPTÉ

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE
2017 MRC11891/12/17**

Il est proposé par Hélène Laroche
Appuyé par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU

D'ADOPTER et SIGNER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil du 22 novembre 2017.

ADOPTÉ

4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 1^{ER} NOVEMBRE 2017

La secrétaire-trésorière dépose le procès-verbal de la séance du comité administratif et de planification du 1^{er} novembre 2017, tel qu'adopté par ce dernier.



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond**

5. MRC DRUMMOND, JOUR APRÈS JOUR...

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil en date du 13 décembre 2017 est déposée pour information.

6. FINANCES

A) COMPTES À PAYER / DÉPÔT

Conformément aux règlements MRC-753, MRC-754 et MRC-756, la secrétaire-trésorière dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois de décembre 2017. Il n'y a pas de question.

DÉCEMBRE 2017

Factures incompressibles acquittées	380 423,41 \$
Factures approuvées	35 932,79 \$
Rémunérations	8 677,20 \$
Allocations de dépenses	4 338,60 \$
Remboursement des dépenses	159,20 \$

B) TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

B.1) Administration générale

MRC11892/12/17

CONSIDÉRANT le dépassement de dépenses non prévues en lien avec différents postes au budget 2017 à la Partie I – Administration générale;

CONSIDÉRANT les surplus accumulés en 2016 du budget Partie I – Administration générale en lien avec les redevances sur les ressources naturelles et suite au départ à la retraite d'un employé;

Il est proposé par Benoit Bourque

Appuyé par Diane Bourgeois

ET RÉSOLU

D'APPROPRIER à même les surplus 2016 : 20 625 \$ de la Partie I – Administration générale section ressources naturelles et 9 650 \$ du poste «salaire secrétaire» vers le poste «salaire greffe» (30 275\$) pour les dépenses effectuées en 2017.

ADOPTÉ

B.2) Inspection bâtiments

MRC11893/12/17

CONSIDÉRANT le dépassement de dépenses non prévues en lien avec différents postes au budget 2017 à la Partie XI – Inspection en bâtiments et environnement;

CONSIDÉRANT les surplus accumulés en 2016 du budget Partie XI – Inspection en bâtiments et environnement;



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond**

Il est proposé par Line Fréchette

Appuyé par Sylvain Jutras

ET RÉSOLU

D'APPROPRIER à même les surplus 2016 la somme de 2 020 \$ de la Partie XI – Inspection en bâtiments et environnement vers le poste «frais de formation» pour les dépenses effectuées en 2017.

ADOPTÉ

B.3) Évaluation foncière

MRC11894/12/17

CONSIDÉRANT le dépassement de dépenses non prévues en lien avec différents postes au budget 2017 à la Partie IX – Évaluation foncière;

CONSIDÉRANT les surplus accumulés en 2016 du budget IX – Évaluation foncière;

Il est proposé par Carole Côté

Appuyé par Robert Julien

ET RÉSOLU

D'APPROPRIER à même les surplus 2016 la somme de 1 300 \$ de la Partie IX – Évaluation foncière vers le poste «services professionnels évaluateur» pour les dépenses effectuées en 2017.

ADOPTÉ

C) FACTURES COURS D'EAU

C.1) Broyage SD

C.1.1) Cours d'eau Pierre Mailhot, branche 3 (Gc-318) Drummondville MRC 11895/12/17

CONSIDÉRANT QUE Broyage SD inc. a déposé, le 1^{er} décembre dernier, au bureau de la MRC de Drummond ses factures relatives à des travaux effectués dans la branche 3 du cours d'eau Mailhot, situé à Drummondville;

CONSIDÉRANT QUE tels travaux avaient préalablement été autorisés par la résolution mrc11739/06/17 du conseil de la MRC de Drummond telle qu'adoptée le 21 juin 2017 et que ces factures ont été approuvées par le responsable de la gestion des cours d'eau nommé à cet effet;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la MRC de Drummond d'acquitter ces factures;

Il est proposé par Michel Noël

Appuyé par Thérèse Francoeur

ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement et le versement d'une somme de 3 422,50 \$ plus taxes applicables, pour les travaux réalisés dans la branche 3 du cours d'eau Mailhot, sis à Drummondville.

ADOPTÉ



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond**

C.1.2) Cours d'eau Tessier, branche du Fronteau (Gc-321) Drummondville MRC11896/12/17

CONSIDÉRANT QUE Broyage SD inc. a déposé, le 1^{er} décembre dernier, au bureau de la MRC de Drummond ses factures relatives à des travaux effectués dans la branche du Fronteau du cours d'eau Tessier, situé à Drummondville;

CONSIDÉRANT QUE tels travaux avaient préalablement été autorisés par la résolution mrc11781/08/17 du conseil de la MRC de Drummond telle qu'adoptée le 16 août 2017 et que ces factures ont été approuvées par le responsable de la gestion des cours d'eau nommé à cet effet;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la MRC de Drummond d'acquitter ces factures;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Yves Grondin

ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement et le versement d'une somme de 7 452 \$ plus taxes applicables, pour les travaux réalisés dans la branche du Fronteau du cours d'eau Tessier, sis à Drummondville.

ADOPTÉ

C.2) Excavation Alain Desrosiers inc.

C.2.1) Cours d'eau Ruisseau Pokasso, branche 15 (Gc-279) St-Pie-de-Guire MRC11897/12/17

CONSIDÉRANT QU'Excavation Alain Desrosiers inc. a déposé, le 29 novembre dernier, au bureau de la MRC de Drummond sa facture relative à des travaux effectués dans la branche 15 du cours d'eau Ruisseau Pokasso situé à St-Pie-de-Guire;

CONSIDÉRANT QUE tels travaux avaient préalablement été autorisés par la résolution MRC11486/09/16 du conseil de la MRC de Drummond telle qu'adoptée le 16 septembre 2016 et que cette facture a été approuvée par le responsable de la gestion des cours d'eau nommé à cet effet;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la MRC de Drummond d'acquitter ces factures;

Il est proposé par Guy Lavoie

Appuyé par Robert Julien

ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement et le versement d'une somme de 736,25 \$ plus taxes applicables, pour les travaux réalisés dans la branche 15 du cours d'eau Ruisseau Pokasso, sis à St-Pie-de-Guire.

ADOPTÉ

C.3) Autres factures

Aucune autre facture n'est soumise pour paiement.



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond**

D) RPAD – RAPPORT FINAL 2017 À L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE

Demande du 2^e versement de 2

MRC11898/12/17

CONSIDÉRANT la préparation par Réseaux Plein Air Drummond (RPAD) d'une demande d'aide financière pour l'année 2017, dans le cadre du programme à l'entretien de la Route verte du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), les modalités de ce programme s'appliquant jusqu'au 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre des conditions rattachées au programme et concernant le versement des contributions gouvernementales, la documentation nécessaire à l'appui de la demande de versement final pour 2017 est prête à être adressée au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Il est proposé par Line Fréchette

Appuyé par Sylvain Jutras

ET RÉSOLU

D'APPROUVER ET ADOPTER le rapport final des travaux effectués en 2017 dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien de la Route verte préparé par Réseaux Plein air Drummond, incluant le volet financier, aux fins d'obtenir du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports qu'il effectue le paiement final de la somme due.

QUE ledit rapport final soit transmis au des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports avec un exemplaire de la présente résolution.

DE REMETTRE à Réseau Plein air Drummond la somme complète à venir dès sa réception à la MRC, puisqu'elle représentera les frais d'entretien et de ce fait, lui reviendra de plein droit.

ADOPTÉ

E) PG SOLUTIONS – CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN

MRC11899/12/17

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond faisait l'acquisition en 2014 d'un logiciel hybride de PG Solutions tel que spécifié à la résolution mrc10812/10/14 et qu'il est prévu, à l'article 1.3.2 de l'entente signée le 27 novembre 2014, de renouveler annuellement l'entente afin de conserver son droit d'utilisation sur le logiciel ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est satisfaite des services offerts par la firme PG Solutions tout au long de l'année 2017 et qu'il y a lieu de renouveler le contrat d'entretien et de soutien dudit logiciel;

Il est proposé par Diane Bourgeois

Appuyé par François Parenteau

ET RÉSOLU

DE RENOUVELER le contrat d'entretien et de soutien du logiciel pour l'année 2018, au montant de 36 980 \$ plus taxes à même les postes Tenue à jour et Équilibrage des prévisions budgétaires 2018.

ADOPTÉ



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond**

7. ADMINISTRATION

A) RÈGLEMENTS DE RÉPARTITION DES SOMMES À PERCEVOIR PAR LES MUNICIPALITÉS EN 2018

Avis de motion Partie I – Administration générale – MRC-828

AVIS DE MOTION et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par Yves Grondin qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption un Règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant le traitement des élus, la gestion financière et administrative, la législation, le greffe, la gestion du personnel, l'aménagement, le soutien aux comités, le programme PAIR et la bâtisse prévues pour l'exercice financier 2018. Copie du projet de règlement MRC-828 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Avis de motion Partie I – Administration générale / FQM et congrès – MRC-829

AVIS DE MOTION et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par Thérèse Francoeur qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un Règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'adhésion à la FQM et le congrès de la FQM prévues pour l'exercice financier 2018. Copie du projet de règlement MRC-829 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Avis de motion Partie II – Programme Rénovation – MRC-830

AVIS DE MOTION et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par Michel Noël qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un Règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant les différents programmes de rénovation prévues pour l'exercice financier 2018. Copie du projet de règlement MRC-830 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Avis de motion Partie III – Entente de gestion SDED - MRC-831

AVIS DE MOTION et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par Thérèse Francoeur qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un Règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'entente de délégation de gestion à la Société de Développement économique de Drummondville (SDED) pour l'exercice financier 2018. Copie du projet de règlement MRC- 831 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Avis de motion Partie IV – Développement territorial et régional – MRC-832

AVIS DE MOTION et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par Hélène Laroche qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un Règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant la mise en œuvre



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Drummond

de l'entente sur le Fonds de Développement des Territoires (FDT) prévues pour l'exercice financier 2018. Copie du projet de règlement MRC-832 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Avis de motion Partie V – Entente de services Drummondville -Matières dangereuses – MRC-833

AVIS DE MOTION et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par Michel Noël qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un Règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses relatives à la mise en œuvre de l'entente de services, par Drummondville, pour la fourniture de personnel et d'équipement pour des interventions impliquant des matières dangereuses prévues pour l'exercice financier 2018. Copie du projet de règlement MRC-833 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Avis de motion Partie VI – Écocentre – MRC-834

AVIS DE MOTION et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par Benoit Bourque qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un Règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant le fonctionnement de l'Écocentre incluant la partie de la Régie intermunicipale et de gestion des déchets prévues pour l'exercice financier 2018. Copie du projet de règlement MRC-834 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Avis de motion Partie VII – Enfouissement – Cueillette sélective– MRC-835

AVIS DE MOTION et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par Robert Corriveau qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un Règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'enfouissement et la cueillette sélective des matières résiduelles prévues pour l'exercice financier 2018. Copie du projet de règlement MRC-835 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Avis de motion Partie VIII – Cours d'eau – MRC-836

AVIS DE MOTION et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par Robert Julien qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un Règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant la gestion des cours d'eau et d'autres fonctions prévues pour l'exercice financier 2018. Copie du projet de règlement MRC-836 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Avis de motion Partie IX – Évaluation foncière – MRC-837

AVIS DE MOTION et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par Stéphane Dionne qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un Règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'évaluation



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Drummond

foncière, soit la tenue à jour, l'équilibrage et autres responsabilités des municipalités régies par le *Code municipal* prévues pour l'exercice financier 2018. Copie du projet de règlement MRC-837 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

Avis de motion Partie X – Subventions CM – MRC-838

AVIS DE MOTION et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par Sylvain Jutras qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un Règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant la contribution à différents organismes des municipalités régies par le *Code municipal* prévues pour l'exercice financier 2018. Copie du projet de règlement MRC-838 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

Avis de motion Partie XI – Service d'inspection bâtiments et environnement – MRC-839

AVIS DE MOTION et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par Benoit Bourque qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un Règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'inspection en bâtiments, environnement et d'autres fonctions prévues pour l'exercice financier 2018. Copie du projet de règlement MRC-839 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

Avis de motion Partie XII – Service Forêt Drummond – MRC-840

AVIS DE MOTION et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par Line Fréchette qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un Règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant la Forêt Drummond prévues pour l'exercice financier 2018. Copie du projet de règlement MRC-840 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

8. ÉVALUATION

A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1^{er} décembre 2017 est déposé. Il n'y a pas de question.

9. AMÉNAGEMENT

A) APPROBATION DE MODIFICATION À DES RÈGLEMENTS ET DES PLANS D'URBANISME

A.1) Drummondville



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond**

A.1.1) PPCMOI 682, rue Côté

MRC11900/12/17

CONSIDÉRANT que la Ville de Drummondville a transmis pour approbation la résolution no 1112/10/17 adoptant son projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant le 682, rue Côté;

CONSIDÉRANT que ce PPCMOI a pour objet d'autoriser les usages «6611 – service de construction résidentielle», «6612 – service de construction non résidentielle industrielle» et «6613 – service de construction non résidentielle, commerciale et institutionnelle» au 682 de la rue Côté;

CONSIDÉRANT les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Michel Noël

Appuyé par Thérèse Francoeur

ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, la résolution 1112/10/17 adoptant un PPCMOI pour le 682, rue Côté de la ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif à la résolution 1112/10/17 (682, rue Côté) à la ville de Drummondville.

ADOPTÉ

A.2) St-Eugène

A.2.1) Règlement no 500

MRC11901/12/17

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Eugène a transmis pour approbation son règlement no 500 amendant son règlement de zonage no 364;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement a pour objet de créer la zone C11 à même la zone I3 afin d'y autoriser un usage commercial sur le lot 5 465 886;

CONSIDÉRANT que les membres du CCA recommandent unanimement d'approuver ledit règlement;

CONSIDÉRANT les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Nathacha Tessier

Appuyé par Jean-Guy Hébert

ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement no 500 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Eugène, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 500 à la municipalité de Saint-Eugène.

ADOPTÉ



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond**

B) FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES

Déclaration des municipalités, des MRC du Québec et de leurs partenaires

MRC11902/12/17

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

Il est proposé par Diane Bourgeois

Appuyé par Sylvain Jutras

ET RÉSOLU

D'APPUYER la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017.

DE DEMANDER à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017.

DE DEMANDER aux municipalités de la MRC de Drummond d'adopter une résolution similaire.

DE TRANSMETTRE cette résolution au premier ministre du Québec, au premier ministre du Canada et aux députés de la région de Drummond (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT).

ADOPTÉ

10. GESTION DES COURS D'EAU

Aucun dossier n'est traité.

11. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun dossier n'est traité.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

A) RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le rapport du comité de sécurité incendie du 6 décembre dernier est déposé par M. Alexandre Cusson. Il n'y a pas de question.

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

A) ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART

Autorisation

MRC11903/12/17

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} avril 2009, en application de sa Politique culturelle, la MRC de Drummond adoptait une *Politique d'acquisition d'œuvres d'art*;



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond**

CONSIDÉRANT l'action 6 du plan d'action triennal en culture 2017-2019, adopté par la MRC de Drummond le 14 décembre 2016, qui prévoit les sommes nécessaires à l'acquisition d'œuvres d'art;

CONSIDÉRANT QUE le 16 octobre 2017, le comité dédié à la susdite *Politique d'acquisition d'œuvres d'art* s'est réuni pour examiner les propositions et offres d'artistes de la région;

CONSIDÉRANT QU'en respect des critères de sélection préétablis et du cadre budgétaire déjà défini, ledit comité suggérerait l'acquisition des œuvres suivantes :

- une photographie sur toile galerie de 102 cm X 102 cm de Michel Chamberland intitulée : «Unis et Unique»;
- une sculpture en calcaire, acier et bois de 140 cm x 100 cm x 70 cm de Pascale Archambault intitulée : « La roue »

Il est proposé par Yves Grondin

Appuyé par Albert Lacroix

ET RÉSOLU

DE PROCÉDER l'achat des œuvres suivantes :

- une photographie sur toile galerie de 102 cm X 102 cm de Michel Chamberland intitulée : «Unis et Unique» pour la somme de 1 000 \$, à même le poste politique culturelle, Partie I – Administration générale des prévisions budgétaires 2017;
- une sculpture en calcaire, acier et bois de 140 cm x 100 cm x 70 cm de Pascale Archambault intitulée : « La roue » pour la somme de 6 000 \$ plus les taxes applicables qui sera payée en trois versements et selon les termes du contrat, lequel est joint à la présente;

D'AUTORISER la directrice générale de la MRC de Drummond de signer pour et au nom de celle-ci tous les documents nécessaires et utiles à ces acquisitions, incluant les contrats préparés à cet effet.

ADOPTÉ

B) CONCEPTION D'UN RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE

Adoption du devis

MRC11904/12/17

CONSIDÉRANT le projet de déploiement de la fibre optique sur le territoire de la MRC de Drummond autorisé par le conseil en vertu des résolutions mrc11761/08/17 et mrc11830/10/17 adoptées respectivement le 16 août et le 11 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec le projet, il y a lieu de procéder à un appel d'offres pour obtenir des services professionnels en lien avec la conception d'un réseau de fibres optiques;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale fut autorisée par le comité administratif et planification, le 5 décembre dernier, à publier un appel d'offres sur le site du service électronique d'appel d'offres (SEAO) dans le cadre d'un appel de soumissions pour la réalisation de l'ingénierie détaillée d'un réseau de fibres optiques, ainsi que de signer tous les documents requis pour donner suite à la publication de l'appel d'offres (cap5474/12/17) ;

CONSIDÉRANT que le CAP a demandé à ce que le devis d'appel d'offres soit déposé en conseil pour approbation et que le document a été transmis au préalable avec l'avis de convocation de la présente séance du conseil;

Il est proposé par Hélène Laroche

Appuyé par Guy Lavoie

ET RÉSOLU



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond**

D'ADOPTER le devis d'appel d'offres pour l'obtention de services professionnels pour la conception d'un réseau de fibres optiques et de le diffuser sur le service électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

ADOPTÉ

M. Albert Lacroix s'est retiré pour ce point.

C) **REGROUPEMENT DES OMH**

Nominations

MRC11905/12/17

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a indiqué son intention de ne pas déclarer sa compétence en matière de logement social sur le territoire de la MRC de Drummond, le tout après consultation des offices municipaux d'habitation et des municipalités, le tout tel qu'il appert de la résolution MRC11618/01/17 adoptée le 18 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE, par la même résolution, le conseil de la MRC de Drummond a mandaté l'Office municipal d'habitation de Drummondville afin de mettre en marche la procédure nécessaire en lien avec la proposition alternative retenue lors de la rencontre du 1^{er} novembre, soit l'intégration des OMH existants par l'OMH de Drummondville;

CONSIDÉRANT QUE le 15 février 2017, le conseil de la MRC de Drummond a adopté la résolution MRC11645/02/17 autorisant l'intégration des offices municipaux de la MRC de Drummond à l'Office municipal d'habitation de Drummondville et établissant les étapes de ce processus;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'intégration déposé par l'Office municipal d'habitation de Drummondville a reçu l'approbation de la Société d'habitation du Québec en date du 30 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'intégration sera effective à compter du 1^{er} janvier 2018;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du projet accepté par la SHQ, le conseil d'administration sera dorénavant composé de neuf administrateurs désignés pour des mandats de deux ou trois ans et provenant des secteurs suivants :

- 2 représentants de la Ville de Drummondville;
- 2 représentants des locataires de l'OMH;
- 1 représentant du secteur géographique Ouest
- 1 représentant du secteur géographique Est
- 1 représentant du secteur géographique Sud
- 1 représentant du secteur Agglomération urbaine
- 1 représentant des municipalités sans office

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner lesdits représentants et leur rang d'occupation des mandats déterminés selon le volume de population pour les prochaines années;

Il est proposé par Michel Noël

Appuyé par Benoit Bourque

ET RÉSOLU



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Drummond

DE DÉSIGNER les représentants désignés par la MRC de Drummond pour composer le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Drummondville comme suit :

2 représentants de la Ville de Drummondville, mandat de trois (3) ans :

- Cathy Bernier, conseillère et Alain Martel, conseiller;

2 représentants des locataires de l'OMH, mandat trois (3) ans :

À déterminer

1 représentant du secteur géographique Ouest, mandat de deux (2) ans :

- 1^{er} mandat : Robert Julien, municipalité de Saint-Guillaume;
- 2^e mandat : Line Fréchette, municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham;
- 3^e mandat : M. Leduc, municipalité de Saint-Eugène;
- 4^e mandat : Municipalité de Saint-Bonaventure.

1 représentant du secteur géographique Est, mandat de deux (2) ans :

- 1^{er} mandat : Luis Bérubé, municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;
- 2^e mandat : Sylvain Jutras, municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village.

1 représentant du secteur géographique Sud, mandat de deux (2) ans :

- 1^{er} mandat : Carole Côté, municipalité de Wickham;
- 2^e mandat : Municipalité de L'Avenir;
- 3^e mandat : Municipalité de Durham-Sud.

1 représentant du secteur Agglomération urbaine, mandat de deux (2) ans :

- 1^{er} mandat : Nathacha Tessier, municipalité de Saint-Germain-de-Grantham;
- 2^e mandat : Sylvain Jacques, municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover.

1 représentant des municipalités sans office, mandat de deux (2) ans :

- 1^{er} mandat : Francis Bilodeau, municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults;
- 2^e mandat : Stéphane Dionne, municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse;
- 3^e mandat : Michel Côté, municipalité de Sainte-Lucien;
- 4^e mandat : Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham;
- 5^e mandat : Municipalité de Saint-Pie-de-Guire.

Les mandats de chacun des représentants désignés par la présente résolution seront de deux ou trois ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

ADOPTÉ

D) RAPPORT TRANSPORT COLLECTIF

Le rapport du comité de transport collectif du 24 octobre dernier est déposé par M. Jean-Guy Hébert. Il n'y a pas de question.

14. CORRESPONDANCE

A) DEMANDE D'APPUI

Aucune demande n'est proposée ce mois-ci pour appui, mais pour toute information ou copie des demandes déposées, les membres sont priés de contacter la MRC.

B) INFORMATION GÉNÉRALE

Les membres ont reçu la liste de correspondance du mois de novembre et sont invités à contacter la MRC pour recevoir copie des documents d'intérêt.



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond**

15. DIVERS

Aucun dossier n'est traité.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public.

M. Gérard Fréchette, résident de St-Majorique, pose quelques questions diverses aux membres auxquelles le préfet répond.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC11906/12/17

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Jean Parenteau

Appuyé par Diane Bourgeois

Et résolu unanimement

Que le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 19 H 53.

Alexandre Cusson
Préfet

Christine Labelle
Secrétaire-trésorière